

INFOS PALESTINE

BULLETIN DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 39 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et de la réserve parlementaire du Sénat.

ÉDITO

Pour l'étiquetage des produits des colonies israéliennes

Les colonies israéliennes installées dans le territoire palestinien occupé depuis 1967 sont illégales au regard du droit international. Pourtant, elles bénéficient des relations économiques entre l'Union européenne et Israël. Il est impossible de savoir si un produit étiqueté "Made in Israël" a été fabriqué ou non dans une colonie. La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine invite les parlementaires français à signer "l'Appel pour l'étiquetage des produits des colonies israéliennes".

La loi européenne sur la protection des consommateurs leur donne le droit de disposer de l'information dont ils ont besoin pour pouvoir exercer leur choix. Cette loi a été transposée dans la législation nationale de tous les États membres de l'UE. En 2009, le gouvernement britannique a adopté des directives recommandant aux détaillants d'étiqueter les produits alimentaires issus des colonies en faisant une distinction entre "produit de Cisjordanie" (produits des colonies israéliennes) et "produit de Cisjordanie" (produit palestinien). Ces directives ont été respectées par les grandes surfaces. L'application de ce code de conduite et la pression de consommateurs a fait qu'il est maintenant très difficile de trouver des produits des colonies dans les rayons.

Ce premier pas britannique a été suivi d'autres initiatives en Europe et dans le monde. En Europe, le Danemark a annoncé l'adoption de directives d'étiquetage de même type. Les ministres européens des Affaires étrangères se sont prononcés, en mai 2012, pour "mettre en œuvre de

manière effective et pleine la législation de l'UE en vigueur et les accords bilatéraux applicables aux produits issus des colonies". La Suède, la Norvège, la Finlande, la Belgique et les Pays-Bas étudient les modalités pratiques. La France envisagerait une telle possibilité au niveau européen. Laurent Fabius dans une réponse à la question d'un parlementaire, a affirmé que la France "étudie actuellement, en lien avec plusieurs de ses partenaires européens, la possibilité de publier un code de conduite sur l'étiquetage distinctif des produits issus des colonies". En dehors de l'Europe, l'Afrique du Sud a annoncé qu'elle publierait un avis qui exigera l'étiquetage correct des marchandises en provenance des colonies.

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine appelle, dans un premier temps, le gouvernement français à mettre en place l'étiquetage des produits des colonies. Le chemin est encore long. Le rôle des parlementaires sera crucial pour que s'exerce la pression populaire sur nos dirigeants et que le gouvernement passe à l'acte ■



VOIR L'APPEL AUX PARLEMENTAIRES POUR L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DES COLONIES P. 4

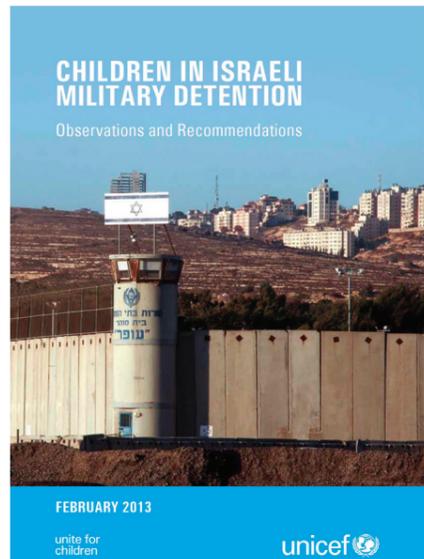
Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine

Colonisation israélienne illégale, Palestine en danger

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES PRODUITS DES COLONIES, LA FRANCE DOIT AGIR.

UNICEF, le mauvais traitement des enfants palestiniens arrêtés par Israël est systématique

“Chaque année, près de 700 enfants palestiniens, entre 12 et 17 ans, sont arrêtés, interrogés et emprisonnés par l’armée israélienne, la police israélienne et les services de sécurité israéliens. Au cours des 10 dernières années, on estime que 7 000 enfants ont été détenus, interrogés et inculpés par la justice militaire israélienne, soit une moyenne de 2 enfants par jour”, c’est ainsi que l’UNICEF résume la situation des enfants palestiniens confrontés aux arrestations par l’armée israélienne.



Le rapport que l’UNICEF a produit se plonge dans le processus policier et judiciaire qui attend chaque enfant palestinien arrêté (l’armée israélienne considère qu’un enfant est “responsable” à partir de l’âge de 12 ans). “La majorité des enfants sont arrêtés pour “jet de pierre”. L’arrestation se passe presque toujours dans le milieu de la nuit, les enfants sont réveillés “chez eux par des hommes lourdement armés” avec violence : “fenêtres et mobilier cassés, menaces physiques et verbales”. L’armée israélienne ne donne que rarement le motif de l’arrestation ou sa durée. “L’enfant est ensuite amené, les mains attachées, les yeux bandés, dans un véhicule militaire”. Il ne connaît pas sa destination. Comme pendant l’arrestation, le transfert est

souvent l’occasion de mauvais traitements. L’arrivée jusqu’à la prison peut prendre plusieurs heures, pendant lesquelles le véhicule de l’armée peut s’arrêter “plusieurs fois dans des colonies ou bases militaires” où un examen médical très basique est opéré. En tout, le transfert peut prendre entre une heure et une journée.

Une fois arrivé dans la prison, l’interrogatoire débute, auquel n’assiste ni un avocat ni un membre de la famille, et les enfants sont rarement informés de leurs droits. Là encore les “menaces, intimidation et violence physique” sont présentes. La plupart des enfants avouent à la fin de cet interrogatoire et signent une déposition “qui dans la plupart des cas est en hébreu, qu’une très grande majorité d’enfants ne comprennent pas”.

Prochaine étape, la cour de justice militaire. Selon l’ordre militaire israélien 1685, “un enfant détenu doit être entendu par un juge dans les 4 jours suivant son arrestation”. Le juge peut néanmoins prolonger cette période jusqu’à un mois, puis une nouvelle fois jusqu’à 90 jours. Depuis 2009, l’Etat israélien a mis en place une juridiction pour mineurs séparée en théorie des adultes. Dans les faits, révèle l’ONG israélienne B’Tselem, “peu d’améliorations ont suivi la mise en place de cette juridiction”.

“Dans la majorité des cas, la principale preuve contre l’enfant est son propre aveu, la plupart du temps issu de l’interrogatoire. Sans surprise, les enfants comprennent que plaider coupable est le moyen le plus facile pour être libéré, pour faire court, le système, dit l’UNICEF, n’autorise pas l’enfant à se défendre”.

La conclusion du rapport de de l’UNICEF ne laisse pas de place au doute : “le mauvais traitement des enfants palestiniens dans le système militaire carcéral israélien est répandu, systématique et institutionnalisé”■

La Convention relative aux droits de l’enfant (signée par Israël en juillet 1990) garantit que “les enfants privés de liberté aient le droit d’avoir rapidement accès à l’assistance juridique ainsi que le droit de contester la légalité de leur privation de liberté devant un tribunal ou une autre autorité compétente, indépendante et impartiale, et à ce qu’une décision rapide soit prise en la matière”.

Tout enfant suspecté ou accusé d’infraction à la loi pénale ait au moins le droit aux garanties suivantes : Etre présumé innocent jusqu’à ce que sa culpabilité ait été légalement établie, ne pas être contraint de témoigner ou de s’avouer coupable”.

POUR EN SAVOIR + : www.unicef.org

Bateau français pour Gaza – jugement rendu le 14 mai

L’Etat d’Israël était convoqué devant la première chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris, mercredi 13 mars, pour répondre de l’abordage dans les eaux internationales en juillet 2011 du “Dignité Al Karama”, dans le cadre de la campagne

“Un bateau français pour Gaza”, et de sa séquestration dans un port israélien. Pour l’avocat de la campagne, Me Roland Weyl, l’immunité de juridiction invoquée par Israël ne peut être retenue. “Aucun peuple ne peut exercer de pouvoir de police en dehors de

chez lui, aucun Etat ne peut soumettre la haute mer à sa souveraineté”. Le parquet a estimé qu’il s’agit d’un acte relevant de la puissance publique, Israël faisant “un acte de police dans son intérêt”. Jugement rendu le 14 mai.

Palestine/Israël : l’engagement des chrétiens

À la veille des élections législatives en Israël en janvier 2013, le CCFD-Terre Solidaire, le Secours Catholique-Caritas France, Pax Christi-France et Justice et Paix ont publié la brochure “Le défi de la paix, au nom de leur foi, des chrétiens s’engagent pour plus de justice en Palestine et en Israël”. Entretien avec Emmanuelle Bennani-Caillouët, chargée de mission Maghreb-Machrek au CCFD-Terre Solidaire et Bernard Flichy, bénévole au département “Moyen Orient - Nord de l’Afrique” du Secours Catholique-Caritas France.

“Pourquoi publier le “Défi pour la paix” et quelle peut être l’influence des ONG chrétiennes pour le respect des droits des Palestiniens ?”



Emmanuelle Bennani - Bande de Gaza - janv 2013

Emmanuelle Bennani-Caillouët :

“Des ONG chrétiennes sont engagées depuis des années en faveur du respect des droits des Palestiniens. Le CCFD - Terre Solidaire est actif dans de nombreuses actions de plaidoyer, en tant que membre fondateur de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine ainsi que du groupe de travail sur la Palestine et Israël de la Cidse¹. A côté de cet engagement avec d’autres acteurs de solidarité, nous considérons que nos organisations ont aussi un rôle particulier à jouer pour informer et inciter à l’engagement les communautés chrétiennes. C’est dans cet esprit que plusieurs organisations chrétiennes ont publié “Le défi de la paix, Au nom de leur foi, des chrétiens s’engagent pour plus de justice en Palestine et Israël”. Quatrième d’une série, cette brochure de 24 pages présente les bases de l’engagement d’associations chrétiennes au Proche-Orient.

Les chrétiens sont invités, comme tout citoyen, à s’informer, à réfléchir au conflit et à se mobiliser. En tant que chrétiens, l’engagement peut prendre des formes spécifiques : prier ; organiser des moments de réflexion lors de la semaine mondiale pour la Paix en Palestine/Israël, organisée par le Conseil œcuménique des Eglises ; vivre un pèlerinage comme une opportunité de rencontrer les populations locales et les acteurs locaux engagés pour plus de justice et participer aussi au développement de l’économie palestinienne. Les chrétiens sont particulièrement invités à relayer les appels de la communauté chrétienne, tel le “Kairos Palestine”, appel lancé en 2009 aux chrétiens du monde entier et signé par tous les chefs d’Eglise de Jérusalem et par plus de 2 300 chrétiens palestiniens² que nos organisations se sont efforcées de faire connaître auprès des communautés chrétiennes depuis son lancement”.

Quelle est l’état de la mobilisation des chrétiens en France sur la situation en Palestine ?



Bernard Flichy

Bernard Flichy :

Pour beaucoup de chrétiens, la Palestine/Israël est aussi la Terre Sainte. C’est sur cette terre que l’Histoire du Salut a commencé. Cela explique un fort attachement vis-à-vis de ces pays et de leurs habitants, juifs, leurs ancêtres dans la foi, chrétiens, descendants directs des premiers chrétiens, et musulmans. Les chrétiens reconnaissent que cette terre est sainte pour les juifs mais aussi pour les musulmans. La situation d’injustice, de violence et de peur que l’on rencontre en Palestine/Israël ne peut qu’interpeller les associations, chrétiennes ou non, dont le Secours Catholique et les pousser à l’action. Concrètement, le Secours Catholique a commencé dès 1949 à secourir des

réfugiés palestiniens. Il a poursuivi depuis lors son action auprès des Palestiniens souffrant d’exclusion, de pauvreté et d’injustice en soutenant, actuellement, une dizaine de projets de développement ou de plaidoyer conduits par ses partenaires. Les chrétiens, comme les autres hommes croyants ou non, ont progressivement pris conscience qu’il est nécessaire d’agir également sur les causes de l’injustice et de la pauvreté. Ainsi, le Secours Catholique a développé une activité de plaidoyer et est devenu membre de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine. Sa participation active à la rédaction de la brochure “Le défi de la Paix” en est un exemple. Le Secours Catholique est présent à Jérusalem-Est, à travers la Maison d’Abraham, maison d’accueil pour les pèlerins défavorisés. Aux chrétiens qui viennent prier en Terre Sainte, il propose de s’informer et de réaliser la situation concrète des populations palestinienne et israélienne. Il organise des pèlerinages et des voyages d’immersion pour pouvoir y rencontrer l’Autre, celui qui souffre. C’est ainsi que progressivement un regard chrétien sur la situation des Palestiniens se transforme en action pour plus de justice et de dignité, contre la violence et la pauvreté ■

[1] Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité, une alliance de 16 ONG catholiques de développement d’Europe et d’Amérique du nord, dont : le CCFD-Terre Solidaire, Cafod, Cordaid, Développement et Paix, Misereor, Fastenopfer, SCIAF, Trocaire, Volontari nel Mondo.

[2]http://ccfd-terresolidaire.org/e_upload/pdf/moment-deveritekairospalestine.pdf





Colonisation israélienne illégale, Palestine en danger

Appel aux parlementaires : pour l'étiquetage des produits des colonies israéliennes

Les colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé sont illégales au regard du droit international. De très nombreuses déclarations officielles, européennes et françaises, dénoncent leurs conséquences sur l'économie et le développement du territoire palestinien occupé et l'obstacle considérable qu'elles représentent pour la paix et la solution de deux États.

Or, dans les faits, les colonies bénéficient des relations européennes et nationales avec Israël. Chaque année les importations de l'UE en provenance des colonies israéliennes en Cisjordanie représentent quinze fois plus que celles venant du reste du territoire palestinien occupé¹.

Israël refuse de distinguer entre les produits fabriqués sur son territoire reconnu internationalement et ceux fabriqués dans les colonies. Le consommateur français est donc dans l'impossibilité de connaître l'origine véritable du produit "Fabriqué en Israël" malgré la législation européenne sur la protection des consommateurs.

Nous, parlementaires, appelons le gouvernement et l'UE à être en cohérence avec leurs déclarations et le droit international. Nous appelons le gouvernement français à émettre, comme au Royaume-Uni et au Danemark, des directives à l'attention des distributeurs pour veiller à ce que les produits des colonies soient étiquetés avec précision et que

le consommateur puisse connaître l'origine exacte des produits qu'il achète.

Les gouvernements ont l'obligation, selon le droit international, "de ne pas reconnaître licite une situation créée par une violation du droit international" et de "ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation illicite".

[1] La Paix au Rabais : comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes " publié par 22 ONG européennes

Nom :

Prénom :

Fonction :

APPEL À RENVOYER À :

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, 14 passage Dubail, 75010 PARIS



Directeur de publication : Claude Léostic - Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE 14, passage Dubail - 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : AFPS - Association France Palestine Solidarité, AJPF - Association pour la promotion des Jumelages entre villes de France et camps palestiniens, AURDIP - Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine, CBSP - Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens, - CCFD-TERRE SOLIDAIRE - COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT, CEDETIM, CEMEA - Centres d'Entraînement aux Méthodes d'éducation Active, CICUP - Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universitaires Palestiniennes, CIMADE, COMITE GAZA JERUSALEM MEDITERRANEE, CVPR-PO - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient, ERM-SERVICES - Enfance Réseau Monde /SERVICES, FEDERATION ARTISANS DU MONDE, FSGT - Fédération Sportive et Gymnique du Travail, GENERATION PALESTINE, GREF - Groupement des Retraités et éducateurs sans Frontière, LDH - Ligue des Droits de l'Homme, LIFPL - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, MIR - Mouvement International de la Réconciliation, MRAP - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, MOUVEMENT DE LA PAIX, PAX CHRISTI, SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS France, SIDI - Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, TDH - Terre des Hommes France, UJFP - Union Juive Française pour la Paix

MEMBRES OBSERVATEURS :ACAT - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, AFRAN SAUREL, AEDH - Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, AMNESTY INTERNATIONAL, ASSOCIATION POUR JERUSALEM, COLLECTIF JUDÉO-ARABE ET CITOYEN POUR LA PAIX, COORDINATION SUD, CRID - Centre de Recherche et d'Information sur le Développement, FRANCAS, GAIC - Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne, HI - Handicap International, MDM - Médecins du Monde, RITIMO.